

**VOTRE CENTRALE SOLAIRE de PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE en
AUTOCONSOMMATION
ou en VENTE TOTALE à EDF OA
AU MEILLEUR RAPPORT
QUALITÉ/GARANTIES/PRIX**

Désormais, nul ne peut ignorer les conseils avisés avec l'expertise, les solutions proposées et les appels d'offres à concurrence organisés par le **courtier Cabinet EXCELNERGY-PARTNER, aux résultats exceptionnels : des tarifs qui varient de 1 à 2,05, pour des projets strictement identiques**, sur les derniers projets en cours (exemple :133,2 à 272,5 K€ pour une **charpente de 2 020 m²** - 822 à 1 235 €/kWc pour une **centrale au sol de 500 kWc** - 0,80 à 1,14 €/Wc pour une **centrale solaire de 115 kWc** - garanties 25 ans sur panneaux et 30 ans en productible à 87 % ...).



EXCLUSIF: Le mode de mise en concurrence par ACHATS GROUPÉS OU INDIVIDUELS (selon vos intentions), optimisera au plus serré le coût complet de votre projet, sans aucun doute possible. Les clients les plus exigeants en sont convaincus et satisfaits. Vous serez ainsi délivré de lourdes tâches pour votre prochain projet d'installation d'une centrale solaire sur toiture(s), au sol, sur bâtiment(s) existant(s) ou à construire, abri, PK-ombrière, serre...Consultez le Cabinet EXCELNERGY-PARTNER, l'un des premiers Cabinets français de courtage et d'expertise solaire

**PROGRAMMER UN RDV
TÉLEPHONIQUE**

Obligations du courtier : écoute, conseils, efficacité, sécurité, gain de temps et d'argent...

Totalement indépendants de tout fabricant ou installateurs, les courtiers en solutions solaires du Cabinet EXCELNERGY-PARTNER doivent « **se comporter d'une manière honnête, équitable, transparente et professionnelle** en tenant compte des droits et des intérêts des clients, y compris des clients potentiels ».

- **Devoir d'écoute** : comprendre la situation et les attentes du client sans jugement, et les reformuler. Le courtier doit avoir une vision globale et précise de chaque situation pour proposer des solutions adaptées aux objectifs du client.
- **Devoir de conseil** : présenter les meilleures solutions en prenant en compte les besoins et contraintes financières. Il explique en toute transparence pourquoi il propose telle ou telle solution.
- **Devoir de loyauté** : c'est le client qui mandate le courtier. Les intérêts du client passent donc avant les intérêts des entreprises sollicitées, mais aussi avant les intérêts du courtier lui-même.
- **S'assurer que les entreprises retenues pour la réalisation de chaque projet soient en mesure de respecter les engagements pris, au tarif convenu, et dans les délais prévus.** S'assurer également qu'elles disposent des compétences, habilitations et garanties légales requises. Le courtier est également très vigilant sur la capacité financière des entreprises mises en concurrence..
- **Le courtier permet au client de gagner du temps, d'obtenir les réponses aux objectifs qu'il s'est fixé et de cibler les professionnels les plus**

compétents aux meilleures conditions financières.

- **Rémunération : le courtier ne perçoit aucun honoraire ou commission de son client.** La seule rémunération en contrepartie des services rendus pour la bonne fin de chaque projet vient d'une commission de courtage versée par l'entreprise choisie par le client après réalisation des appels d'offres à concurrence.

APPEL D'OFFRES à CONCURRENCE - ETUDE TECHNO-FINANCIERE PREDICTIVE EN AUTOCONSOMMATION (coût et rentabilité).
Pour tout projet + 100 kWc, consultez sans engagement les experts et courtiers du Cabinet EXCELNERGY-PARTNER : **06 81 22 15 46**
ou **mbouvier@excelnergy.com** ou [https://excelnergy-partner.fr/je-souhaite-obtenir-une-etude-gracieuse-sans-engagement/](https://excelnergy-partner.fr/je-souhaite-obtenir-une-etude-gracieuse-sans-engagement/ "ETUDE SANS ENGAGEMENT")
cliquez-ici

****IMPORTANT :** Les études (non commerciales) sont effectuées par les experts du Cabinet Excelnergy-Partner avec le concours de logiciels de calculs élaborés par l'organisme public I.N.E.S. (Institut National de l'Energie Solaire).

Avec l'aimable soutien



CABINET DE CONSEILS ET COURTAGE
EN CONSTRUCTIONS ET SOLUTIONS SOLAIRES
TOTALLEMENT INDÉPENDANT DE TOUT FABRICANT
OU OPÉRATEUR-INSTALLATEUR.
AU SERVICES DES
ENTREPRISES, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS



Siège social :
38, avenue de l'Europe 13100 AIX EN PROVENCE
06 81 22 15 46 | 06 07 90 96 49
contact@excelnergy.com
www.excelnergy-partner.com
RCS 814 725 032 AIX EN PROVENCE

Les Courtiers et Experts
d'EXCELNERGY-PARTNER
s'engagent pour la réussite
du plan de relance portant
sur l'énergie solaire



S'INSCRIRE A NOTRE NEWSLETTER

[Se désinscrire](#)